

L'EAU

dans le bassin Rhône-Méditerranée

Enseignements

de l'état des lieux 2025

et du bilan à mi-parcours

du SDAGE 2022-2027



En décembre 2025, le comité de bassin a approuvé l'état des lieux et le tableau de bord du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). L'objectif de ces diagnostics est de guider l'ensemble des politiques publiques et acteurs économiques en identifiant les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers l'atteinte du bon état des eaux en 2033. Le présent document vise à en expliquer les principaux résultats.

L'état des lieux dresse un diagnostic des activités humaines et de leurs impacts sur les eaux du bassin Rhône-Méditerranée. Réalisé tous les 6 ans, il évalue l'état (écologique, chimique, quantitatif) de plus de 3000 masses d'eau à partir de données de surveillance des milieux aquatiques et littoraux et des eaux souterraines collectées par des opérateurs de l'État (agence de l'eau, office français de la biodiversité, BRGM, IFREMER) et, lorsque celles-ci manquent, d'estimations basées sur les pressions exercées par les activités humaines. Différents types de pressions sont analysés: rejets de pollution, prélèvements d'eau, pollutions diffuses agricoles et altérations physiques des cours d'eau, plans d'eau et lagunes.

L'évaluation de l'impact des pressions a été réalisée en exploitant prioritairement les données disponibles et en s'appuyant sur des outils et modèles nationaux ou développés par les services de bassin. Ce travail a été affiné grâce à de larges consultations menées auprès des services de l'État et des acteurs locaux permettant d'intégrer la connaissance de terrain. Collectivités, chambres

consulaires, établissements publics, commissions locales de l'eau, ... Près de 200 structures ont transmis plus de 3500 observations permettant d'ajuster le diagnostic.

Parallèlement, le tableau de bord sert à suivre l'avancement du SDAGE grâce à une soixantaine d'indicateurs. Mis à jour tous les trois ans, celui de 2025 dresse le bilan à mi-parcours du SDAGE 2022-2027. Les indicateurs s'appuient sur des données produites par l'agence de l'eau, les services de l'État et d'autres partenaires.



Retrouvez l'état des lieux 2025 et le tableau de bord du SDAGE sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

La Directive-cadre européenne sur l'eau fixe un objectif de bon état écologique et chimique des eaux, garantissant leur durabilité et la préservation des écosystèmes. En France, cette politique est intégrée dans le code de l'environnement (article L.210-1), qui rappelle que « *l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation* ».

L'État assure la cohérence nationale de la politique de l'eau, depuis le cadre européen jusqu'à l'échelon local.

Le bassin versant: échelle de référence de la politique de l'eau

Le territoire français est organisé en 12 bassins hydrographiques, chacun doté d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé par le comité de bassin. Ce document, réalisé tous les 6 ans, fixe les orientations nécessaires à la gestion durable de la ressource. Il est complété d'un Programme de mesures, volet opérationnel pour atteindre les objectifs assignés par le SDAGE. Afin d'engager les travaux du futur SDAGE, la directive prévoit un état des lieux tous les 6 ans, ainsi qu'un tableau de bord qui dresse un bilan d'avancement du SDAGE tous les 3 ans.

L'atteinte du bon état des eaux permet de garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques, des eaux souterraines et la satisfaction des différents usages qui y sont liés, qu'ils soient économiques (eau potable, irrigation, process industriels...) ou non économiques (loisirs). La politique de l'eau portée par le SDAGE permet également d'agir au bénéfice de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique: en effet, des milieux aquatiques en bonne santé sont plus résilients et plus à même de rendre leurs services écosystémiques. C'est aussi un facteur d'attractivité des territoires.



“ Nous avançons sur un tapis roulant: redoublons d’efforts pour l’eau ”

Martial Saddier,
Président du comité
de bassin Rhône-Méditerranée

En quelques années, notre bassin a su relever des défis immenses: renforcer la lutte contre les pollutions, maîtriser les prélèvements, restaurer des milieux dégradés, moderniser nos réseaux d’eau potable et d’assainissement et mobiliser chacun autour d’une même ambition. Si nous avons croisé les bras, nous ne serions pas là aujourd’hui, la situation de nos lacs, rivières, nappes serait nettement plus dégradée. Parce que le changement climatique accélère, bouleverse nos repères, bouscule l’équilibre de nos milieux aquatiques et augmente l’impact des pressions qui s’y exercent. Parce qu’en parallèle, nos territoires, particulièrement dynamiques, ont attiré depuis 2019 de nombreux habitants et vu le développement de notre économie. Cela se traduit par des besoins supplémentaires en eau mais aussi par davantage de rejets. Par ailleurs, la science progresse et révèle des pollutions jusqu’alors invisibles.

Dans ce contexte qui évolue sans cesse, nous avons fait le choix d’agir pour préserver nos eaux. Et nos actions

portent leur fruit: là où nous intervenons, l’état écologique s’améliore. C’est la preuve que le programme de mesures du SDAGE fonctionne, qu’il transforme réellement nos territoires lorsque nous mobilisons tous les leviers.

Mais nous avançons sur un tapis roulant qui recule. Chaque progrès obtenu sert d’abord à compenser les effets climatiques, démographiques et économiques. Stabiliser n’est plus suffisant. Malheureusement, la comparaison de l’état des lieux 2025 et 2019 montre une dégradation. Aussi, notre responsabilité collective est d’amplifier l’effort. Parce que la gestion de l’eau est au carrefour de multiples défis alors même qu’elle conditionne notre sécurité, notre santé et l’avenir de nos territoires. Parce que lorsque nous agissons, les milieux se réparent. Parce que chaque action engagée au bénéfice de nos eaux compte. Nous avons déjà prouvé que nous savons agir. Maintenant, prouvons que nous savons accélérer.

L'état des lieux 2025 enregistre une dégradation entre 2019 et 2025

Chiffres clés

45 % des eaux superficielles en bon ou très bon état écologique. (48% en 2019)

74 % des cours d'eau à risque de ne pas atteindre le bon état en 2033. (72% en 2019)

83 % des eaux souterraines en bon état chimique. (85% en 2019)
 et
86 % en bon état quantitatif. (88% en 2019)

60 % des plans d'eau en bon état écologique. (70% en 2019)
 et
67 % des plans d'eau en bon état chimique. (97% en 2019)

90 % des rivières en bon état chimique. (96% en 2019)

19 % des lagunes en bon ou très bon état écologique. (23% en 2019)

19 % des eaux côtières en bon ou très bon état écologique. (47 % en 2019)



Les actions en faveur de la ressource en eau permettent de concilier préservation et développement.

La croissance démographique (+ 376 000 habitants depuis 2019), économique (+ 3,2 % de PIB entre 2019 et 2023) et l'augmentation des surfaces artificialisées (+ 66 000 hectares entre 2009 et 2021) renforcent les pressions sur la ressource en eau. Les actions menées permettent de contenir ces effets.

Les techniques de détection des polluants progressent.

Elles permettent de mettre en évidence des contaminations qu'on ne savait pas identifier jusqu'à présent. En particulier, le PFOS, un perfluoré persistant très réglementé, est plus fréquemment quantifié, non pas du fait d'une augmentation des émissions mais compte tenu des progrès analytiques. Ces progrès entraînent une dégradation de l'évaluation de l'état chimique des milieux : 6 % des cours d'eau se retrouvent ainsi déclassés et 30 % des plans d'eau.

En complément, le tableau de bord du SDAGE permet d'illustrer les progrès accomplis.

Le bassin Rhône-Méditerranée est particulièrement exposé aux effets du changement climatique.

Les écosystèmes sont significativement affectés, leurs propriétés filtrantes et épuratives en particulier sont perturbées à l'occasion des sécheresses, telles qu'en 2022 ou 2023, années de référence pour réaliser cet état des lieux. Ces épisodes viennent accroître l'impact des pressions humaines locales sur la qualité des eaux...

Les règles d'évaluation d'état fixées par la directive-européenne cadre sur l'eau peuvent masquer certains progrès.

En effet, c'est le paramètre dont l'état est le moins bon qui détermine l'état du milieu. Il faut en conséquence avoir progressé sur tous les paramètres à la fois, ou maintenu leur qualité si elle était déjà satisfaisante, pour atteindre le classement en bon état.

État écologique des masses d'eau cours d'eau et plan d'eau

Données acquises sur les sites du programme de surveillance et autres réseaux DCE compatibles.

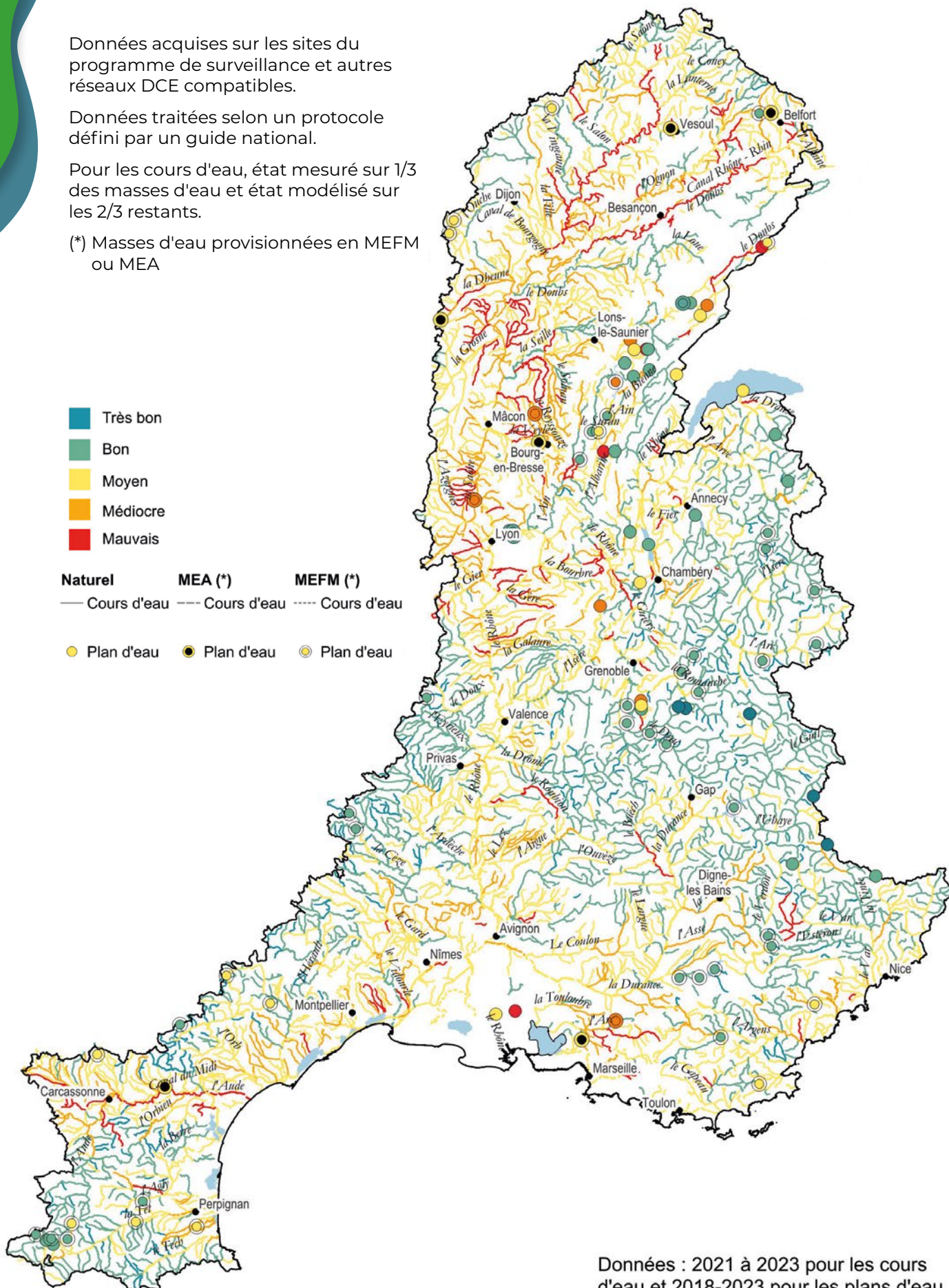
Données traitées selon un protocole défini par un guide national.

Pour les cours d'eau, état mesuré sur 1/3 des masses d'eau et état modélisé sur les 2/3 restants.

(*) Masses d'eau provisionnées en MEFM ou MEA

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- | | | |
|----------------|-----------------|------------------|
| Naturel | MEA (*) | MEFM (*) |
| — Cours d'eau | --- Cours d'eau | ---- Cours d'eau |
| ● Plan d'eau | ● Plan d'eau | ● Plan d'eau |



Données : 2021 à 2023 pour les cours d'eau et 2018-2023 pour les plans d'eau

Des actions et des résultats dans tous les domaines dessinent une trajectoire globalement positive

Chiffres clés



Pollution : des progrès à pérenniser

- **Une division par 4** de la concentration annuelle moyenne de demande biochimique en oxygène¹, par **13 de l'ammonium** et par **7 du phosphore** entre 1990 et 2023
- **Une division par 5 des rejets de métaux** entre 2008 et 2023
- **Une division par 3 de l'impact toxique des pesticides** entre 2008 et 2021



Gestion quantitative : une dynamique à l'œuvre

- **47 Mm³ économisés et 5,9 Mm³ substitués** entre 2022 et 2024
- **68 projets de territoire pour la gestion des eaux (PTGE) adoptés** sur les territoires en déséquilibre



Milieux aquatiques : des habitats plus favorables aux espèces

Depuis 2022 :

- **187 km de cours d'eau restaurés**
- **286 obstacles** à la continuité écologique levés
- **87 km de cours d'eau supplémentaires** rendus accessibles aux poissons migrateurs qui remontent depuis la mer
- **Le retour de l'aloise feinte et de la loutre d'Europe**
- Plus de **4000 ha de zones humides acquis ou restaurés**



Gouvernance : une concertation multi-acteurs bien en place

- **39 SAGE en vigueur** ou en cours d'élaboration
- **80 % des sous-bassins couverts par une instance** de concertation multi-acteurs
- **86 % du bassin couvert par des EPAGE/ EPTB**

¹ La demande biochimique en oxygène permet de mesurer la quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes pour dégrader la matière organique. Une concentration élevée de DBO5 peut provoquer une asphyxie des organismes aquatiques.

Des progrès à pérenniser et à accélérer

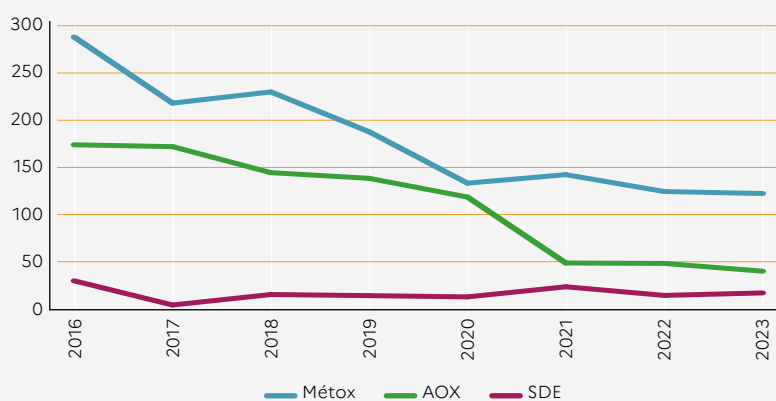
Qualité de l'eau: une réduction des pollutions mais des efforts à amplifier

La qualité des eaux superficielles s'est fortement améliorée depuis 1990 grâce à l'optimisation de l'assainissement urbain. En 2023, la conformité des systèmes d'assainissement à la réglementation diminue sous l'effet d'exigences réglementaires renforcées, tandis que la mise à niveau des stations d'épuration des eaux usées en zones sensibles à l'eutrophisation progresse pour atteindre 89 % en 2024. Parallèlement, la gestion intégrée des eaux pluviales se développe, avec 449 hectares déconnectés des réseaux d'assainissement depuis 2019.

La réduction des pollutions urbaines et industrielles se poursuit, avec une forte baisse de la contamination par les micropolluants organiques et par les métaux depuis 2008, liée aux actions des émetteurs, à l'évolution des activités, aux interdictions et à l'amélioration des traitements. Les flux industriels diminuent nettement et la contribution des principaux émetteurs chute de manière significative entre 2022 et 2025.

L'indicateur permet de suivre l'évolution de la toxicité chronique rejetée au milieu naturel par les industriels assujettis à la redevance pour pollution non domestique. Trois éléments constitutifs de la redevance, produits à partir de flux de pollution mesurés (majoritairement issus d'un Suivi Régulier des Rejets) ont été retenus: les métaux toxiques totaux (Métox), les substances dangereuses pour l'environnement (SDE) et les composés halogénés adsorbable sur charbon actif (AOX).

Évolution des flux de pollution toxique servant au calcul de la redevance pour pollution non domestique (en tonnes) de 2016 à 2023



Source : agence de l'eau RMC, sur la base des données de redevances, mars 2025





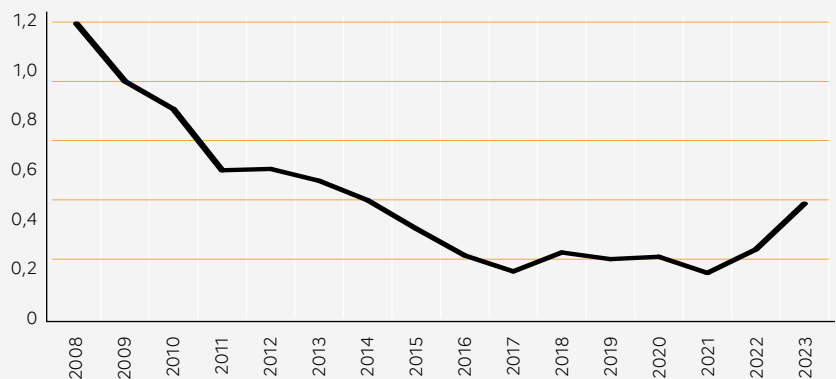
La pollution par les pesticides reste étendue, notamment en eaux superficielles avec des pesticides détectés dans 95% des stations du réseau de surveillance. L'impact toxique dans les cours d'eau a été divisé par trois entre 2008 et 2021, avant de repartir à la hausse.

La surface certifiée en agriculture biologique, en hausse de 25 % par rapport à 2020 atteint 13,4 % de la surface agricole en 2024. Ces surfaces stagnent depuis 2021 en raison de la conjoncture économique nationale et internationale.

Les captages prioritaires sont principalement touchés par les pesticides, y compris par des métabolites d'herbicides qui ne sont plus utilisés, tandis que les nitrates affectent un tiers d'entre eux. L'augmentation des dépassements observée depuis 2006 reflète surtout le renforcement des capacités d'analyse, et le fait que certains résidus faiblement dégradables persistent durablement dans les nappes.

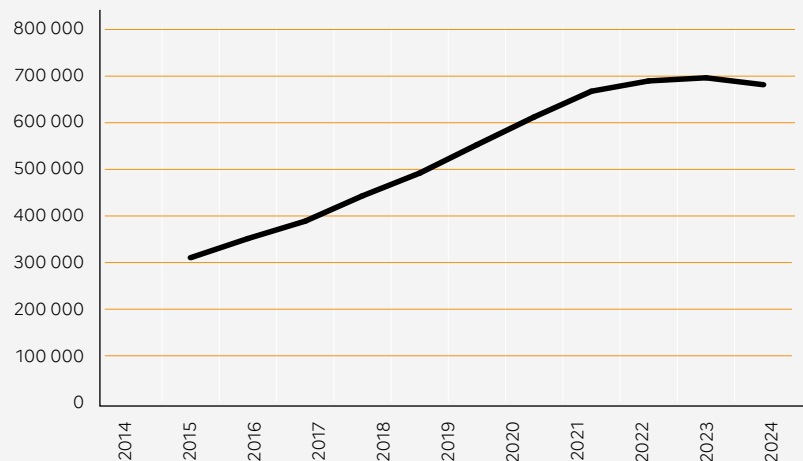
La majorité des captages prioritaires dispose désormais d'outils de gestion (aires d'alimentation, diagnostics, plans d'action), même si leur efficacité reste inégale.

Évolution de l'impact des pesticides dans les cours d'eau



Source : agence de l'eau RMC, sur la base des données de qualité des eaux EDILABO (QEE), septembre 2024

Évolution des surfaces en agriculture biologique



Source : Agence Bio 2023

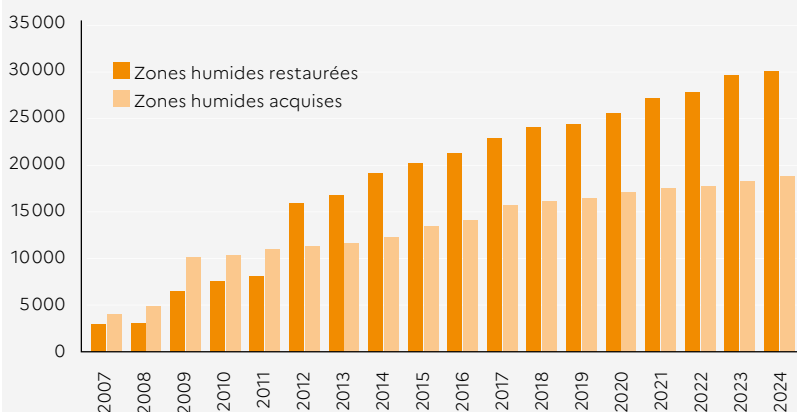
Renaturation des cours d'eau et des zones humides : des progrès structurants

La **restauration de la continuité écologique progresse nettement**, avec plus de 360 km d'axes migratoires rendus accessibles pour les poissons amphihalins depuis 2010.

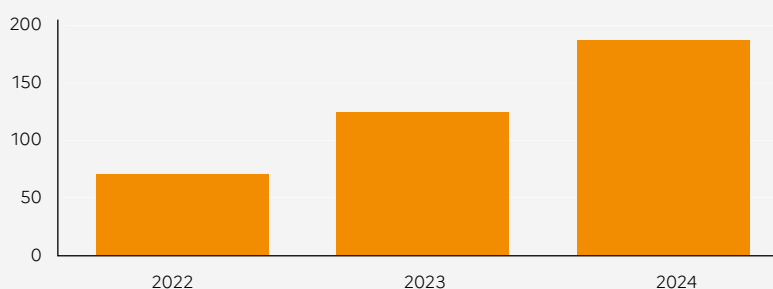
La **dynamique de restauration morphologique est également soutenue**, avec 187 km de cours d'eau restaurés depuis 2022 et un doublement du linéaire ces deux dernières années.

Entre 2022 et 2024, plus de 4000 ha de zones humides ont été acquis ou restaurés portant à plus de 46000 ha les zones humides acquises ou restaurées depuis 2007.

Surfaces cumulées de zones humides aidées par l'agence de l'eau pour l'acquisition ou la restauration depuis 2007 (en hectares)



Linéaire cumulé de cours d'eau restaurés morphologiquement depuis 2022 (en km)



Source : agence de l'eau RMC, résultats recueillis à partir de l'application de gestion des aides de l'agence puis expertisés, février 2025

Retour contrasté des espèces emblématiques

Pour l'Apron du Rhône, espèce endémique du bassin Rhône-Méditerranée, les gains observés jusqu'en 2015 se stabilisent depuis 2019, avec des régressions

sur certains secteurs. À l'inverse, la Loutre d'Europe poursuit sa recolonisation, soutenue par la protection de l'espèce, la restauration des habitats et l'améliora-

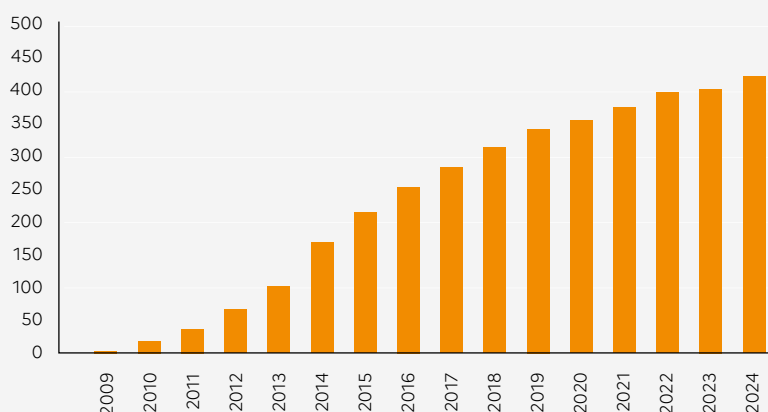
tion des corridors écologiques. Il en est de même aussi pour l'Alose feinte favorisée par l'ouverture de passes-à-poissons.

Gestion quantitative : forte mobilisation territoriale

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) constituent désormais l'axe central de la politique quantitative, avec 68 projets adoptés fin 2024. Les économies d'eau réalisées grâce aux aides de l'agence de l'eau représentent 47 millions de m³ entre 2022 et 2024.

Malgré la croissance de la population, les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable sont contenus.

Évolution des volumes d'eau cumulés économisés avec les aides de l'agence de l'eau depuis 2009 (en millions de m³)



Source : agence de l'eau RMC, résultats recueillis à partir de l'application de gestion des aides de l'agence, février 2025.

Risques inondations: montée en puissance des documents de programmation

La quasi-totalité des communes du bassin a déjà été touchée par une inondation reconnue en catastrophe naturelle. La couverture réglementaire progresse avec plus de 2800 plans de prévention des

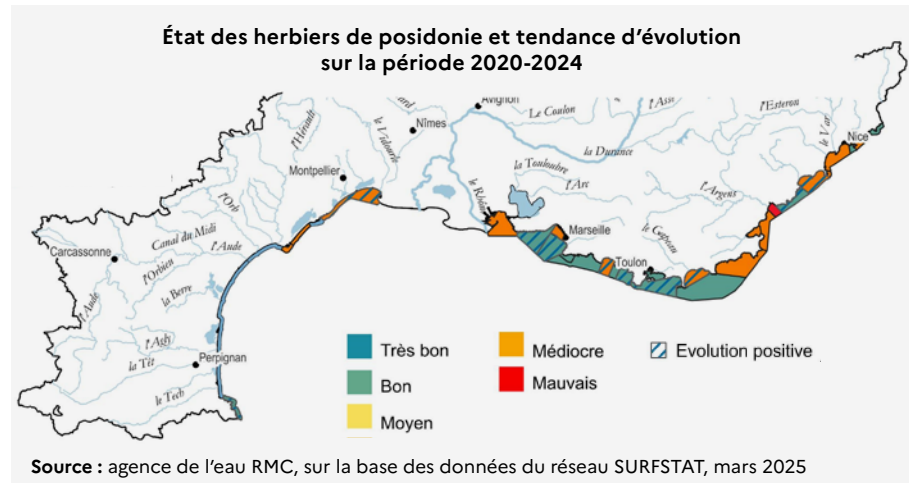
risques d'inondation (PPRi) approuvés et 79 programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) en cours d'élaboration.

Les opérations intégrant gestion

des milieux aquatiques et prévention des inondations se multiplient, ce qui témoigne d'une convergence accrue des politiques publiques.

Littoral et milieu marin: pression des mouillages fortement réduite

L'interdiction du mouillage des grands navires sur les herbiers de Posidonie a permis une réduction majeure de la pression. Parallèlement, les actions de restauration écologique s'intensifient: plus de la moitié des nurseries côtières, nécessaires au développement des poissons juvéniles, sont restaurées.



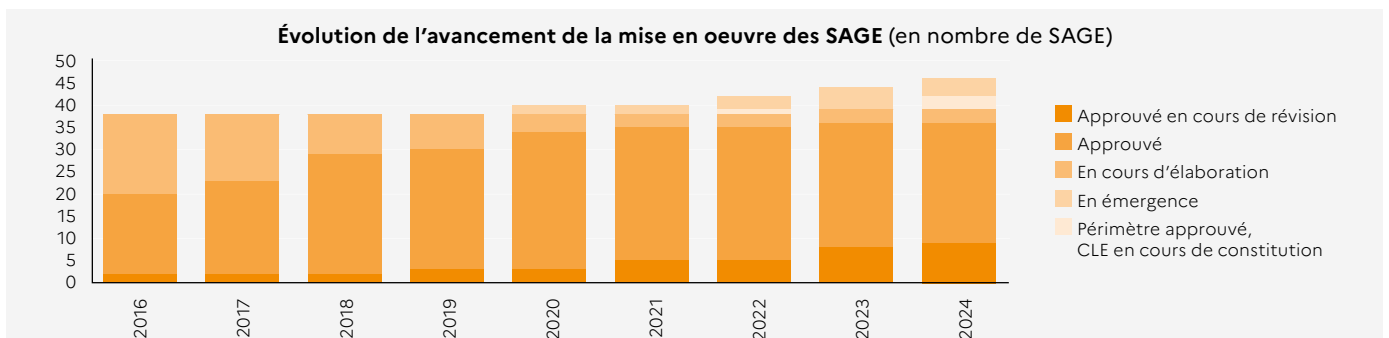
Gestion locale de l'eau: la moitié du bassin désormais couverte par un SAGE

La gouvernance locale de l'eau se renforce, avec près de 80 % des sous-bassins dotés en 2025 d'instances de concertation multi-acteurs, couvrant 85 % du territoire. Parmi ces instances, les démarches de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) progressent, avec 39 schémas en vigueur ou en élaboration représentant près de la moitié de la surface du bassin.

Le portage de la compétence gestion des milieux aquatiques et pré-

vention des inondations (GEMAPI) se consolide autour des syndicats de bassin versant: en 2025, plus de la moitié des sous-bassins sont gérés par une structure unique, et les établissements publics de bassin qui peuvent assurer cette compétence (EPAGE et EPTB) couvrent désormais 86 % du bassin. La taxe GEMAPI est mobilisée par 80 % des collectivités exerçant la compétence, couvrant presque intégralement les sous-bassins.

La gestion durable des services d'eau et d'assainissement s'améliore, avec une progression des niveaux de connaissance patrimoniale et un rendement² moyen des réseaux du bassin de 79 %, particulièrement élevé dans les grands services urbains. Si l'équilibre financier des services reste globalement assuré, les investissements demeurent insuffisants pour répondre aux besoins de renouvellement et de développement des infrastructures.



² Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution

Le bassin Rhône-Méditerranée est constitué de l'ensemble des bassins versants français des cours d'eau continentaux s'écoulant vers la Méditerranée. Il couvre, en tout ou partie, 5 régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est) et 29 départements. Il s'étend sur environ 121 600 km², soit près de 20 % de la superficie du territoire national.

Le bassin Rhône-Méditerranée est marqué par de forts reliefs et la moitié du bassin est couverte par des espaces naturels. Les territoires artificialisés se concentrent au niveau des pôles urbains, industriels et des voies de communication. Avec une population municipale de 15,5 millions d'habitants, le bassin Rhône-Méditerranée présente une densité de 127 habitants/km².

Les ressources en eau du bassin Rhône-Méditerranée sont relativement abondantes. Cependant, une grande partie des territoires, majoritairement au sud du bassin, présente de manière chronique, notamment en période estivale, un déséquilibre entre l'eau disponible dans le milieu naturel et les prélèvements effectués, que ce soit pour l'eau potable, l'agriculture ou l'industrie.

Les conditions naturelles qu'apporte le bassin permettent une agriculture diversifiée. L'irrigation représente le deuxième usage de l'eau du bassin en termes de consommation.

L'industrie occupe une place importante puisqu'elle emploie 20 % des salariés toutes activités confondues. Elle est principalement localisée le long des cours d'eau et des voies de transport fluvial et maritime.

Le bassin Rhône-Méditerranée est également le premier producteur d'électricité en France avec deux-tiers de la production hydroélectrique nationale et un quart de la production nucléaire.

SECRÉTARIAT TECHNIQUE

**Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**
2-4 Allée de Lodz
69363 LYON
CEDEX 07

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée
5, place Jules Ferry - Immeuble Lugdunum
69453 LYON CEDEX 06

Office français de la biodiversité
Direction régionale
Auvergne Rhône-Alpes
Parc de Parilly
Chemin des chasseurs
69500 BRON